



Arrêté du Maire n° 2020/6904

**portant autorisation provisoire de stationnement d'un véhicule
au 77 rue de Granville, à M. Raymond CHAPRON,
le samedi 20 juin 2020 de 7h à 12h,**

en vue d'effectuer son déménagement

La Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L 131-4,

Vu le code de la route et notamment les articles R. 36, R 37 et R 225,

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 4 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande déposée le lundi 15 juin 2020 par M. Raymond CHAPRON, en vue d'obtenir l'autorisation de stationnement d'un camion, au 77 rue de Granville à M. CHAPRON, le samedi 20 juin 2020 de 7h à 12h, pour effectuer un déménagement,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans cette rue,

ARRETE

Article 1er :

Afin de permettre les opérations de déménagement, M. Raymond CHAPRON est autorisé à stationner un camion au 77 rue de Granville, le samedi 20 juin 2020, de 7h à 12h.

Article 2 :

A cet effet, la signalisation et la matérialisation de la présente réglementation seront assurées par les services techniques municipaux.

Article 3 :

La voie doit rester libre à tout moment pour l'accès aux véhicules de secours.

Article 4 :

Les infractions aux dispositions du Code de la Route seront constatées par des procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

- . Monsieur le Commandant du Commissariat de Police de GRANVILLE
- . Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER
- . Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de GRANVILLE
- . Monsieur le responsable des services techniques municipaux
- . M. Raymond CHAPRON

Fait à Saint-Pair-sur-Mer,
le Lundi 15 Juin 2020

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC

